

Postulat

Conseil général du 2 octobre 2018

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Conformément à l'article 55 du règlement du Conseil Général, nous avons l'honneur de présenter le postulat ci-dessous, ayant pour titre :

Participation de la commune de Vich au «Conseil régional du district de Nyon» appelé récemment « Région de Nyon »

Ce postulat a pour but de demander à notre Exécutif de présenter un document relatif aux avantages et inconvénients pour notre Commune de participer au Conseil régional du district de Nyon (avec le DISREN) et proposer le maintien ou le retrait de cette association, sur lequel le Conseil Général sera appelé à voter un jour.

Afin que chacun comprenne le sens de cette démarche, il est important de donner quelques explications.

Contexte

Le Conseil régional du district de Nyon est une particularité unique dans le Canton de Vaud. C'est un échelon non reconnu par la Constitution vaudoise. Il s'agit d'un 4^{ème} niveau administratif en plus des niveaux communaux, cantonaux et du niveau fédéral.

C'est une association qui a pour but la réalisation de divers projets, financés de manière globale par l'ensemble des membres et de tiers. La constitution du budget de fonctionnement (avec un secrétariat de 15 personnes) et de participation à des projets est effectuée grâce à un versement de chaque commune, variable, selon le nombre d'habitants.

Pour notre Commune la participation financière est fixée au niveau maximum soit 20.-/habitants.

Courant 2013, le Conseil régional, propose aux communes d'augmenter ses rentrées financière, par un mécanisme de financement supplémentaire appelé le PIR (Plan d'Investissement Régional).

Dans sa séance du 20 juin 2013, le Conseil Général de Vich a décidé de refuser « cet impôt » sur recommandation de la Municipalité.

Le PIR n'ayant finalement pas été adopté, le Conseil régional a demandé une nouvelle source de financement, appelé DISREN (Dispositif d'Investissement Solidaire de la Région Nyonnaise). Ce dispositif est similaire au PIR en introduisant une complication différenciant les communes porteuses et solidaires. Les communes porteuses d'un projet y participent volontairement et les communes solidaires doivent y participer, obligatoirement jusqu'à 1 point d'impôt, même si le projet serait contraire à leurs intérêts.

Il faut également remarquer que la « Cour des comptes » a critiqué le fonctionnement du Conseil régional et demandé qu'il respecte mieux la séparation des pouvoirs.

Relations avec le Conseil régional

Seules 37 sur 47 Communes du district de Nyon participent pleinement au Conseil régional. Bassins, Crans-près-Céligny et Essertines-sur-Rolle ne l'ont jamais intégré, les communes de Bogis-Bossey, Commugny et Chéseseux se sont retirées, les communes de Bursinel, Gingins, la Rippe et la nôtre n'ont pas adhéré au Disren. Aucune nouvelle commune n'a adhéré, seules des communes le quittent ou sont en train de le quitter.

Le Conseil régional du district, composé de villes et de village ne constitue pas une entité homogène, compacte et cohérente du point de vue des problèmes et des intérêts à défendre. Par contre il représente un niveau supplémentaire de dépenses et de décisions, autrement dit une charge et une complication supplémentaire, sur laquelle nous avons peu d'influence.

Actuellement les délégués de notre commune ne votent pas directement au Conseil intercommunal du Conseil général pour les projets financés par le Disren. Par contre, à Vich, la démocratie est totalement préservée puisque pour chacun de ces projets, qui sont présentés par la Municipalité, le Conseil général peut les accepter ou les refuser.

Conclusions

En qualité de conseiller, nous posons les questions suivantes à notre Municipalité:

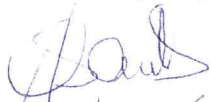
- Quels sont les avantages et inconvénients d'être membre du Conseil régional ?
- Quel intérêt prépondérant avons-nous d'être membre du Conseil régional ?

En acceptant ce postulat vous demandez à notre Municipalité de répondre à ces questions et de nous préparer un document proposant de rester ou quitter le Conseil régional, ce qui nous permettra de voter en toute connaissance de cause le jour venu.

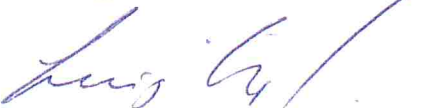
Fait à Vich le 2 octobre 2018



Wuersch Carol



Sombas K. Anita



Luigi Longhi ... etc.